

REGLEMENT DU 1 ER SWIM AND RUN URBAIN DE LILLE

Article 1 : Présentation de l'épreuve.

Le SWIM AND RUN URBAIN de Lille a lieu le samedi 14 avril sur le site de la piscine Marx Dormoy et du parc Vauban à Lille. Le circuit est ouvert.

Cette épreuve se court par équipe de 2. Un seul format est proposé : 12km en cap et 2km en natation.

Le principe est d'enchaîner à plusieurs reprises natation et course à pied le long d'un parcours balisé dans un milieu naturel : le parc Vauban.

Elle est agréée par la FFTRI.

Article 2 : Organisateur. Lille triathlon

- Inscription sur le site en ligne: <https://www.njuko.net/aquathlon-lille-2018>
- Par bulletin papier: <http://lille-triathlon.fr/Download/Aquathlon2018/Bulletin2018.pdf>

Article 3 : Accès à l'épreuve.

- A partie de la catégorie junior
- Savoir nager en eau libre
- Voir article 6 (équipe)

Article 4 : Inscriptions :

La modification d'un membre de l'équipe sera possible jusqu'au jeudi 12 avril.

A non licenciés :

Tout non licencié(e)s FFTRI compétition doit souscrire un pass-compétition fourni le jour même et fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique en compétition de la natation et course à pied en enchaînement de moins d'un un de la date de l'épreuve.

B licenciés :

Chaque licencié(e) FFTRI en compétitions devra fournir la photocopie de sa licence en cours de validité.

Article 5 : Accueil des concurrents et émargement :

Le secrétariat est situé au niveau du bar de la piscine 2ème étage.

L'émargement de chaque concurrent est obligatoire

Pièces obligatoires à présenter : licences 2018

Non licenciés : certificat médical et pass compétition (cf ci-dessus)

Article 6 : Equipes.

Les équipes doivent être composées de 2 personnes. Les équipiers ne font qu'un : toute sanction attribuée à l'un d'entre eux s'applique à l'équipe

Les équipiers ne doivent pas être distants de plus de 20m sur terre et de 10 m dans l'eau.

Règlement : 1 er swim and run urbain de Lille

L'entraide entre équipe n'est pas autorisée **sauf** en cas de danger imminent et à la sortie de l'eau.

Article 7. Sécurité :

La surveillance du parcours sera assurée sur le canal par des canoës et un bateau à moteur et sur terre par des bénévoles et un médecin ainsi qu'un infirmier réanimateur.

Les concurrents devront respecter les consignes de sécurité lors du briefing.

La circulation fluviale sera interrompue pendant 2h.

Article 8. Environnement et parcours :

Tout abandon de déchet en dehors des zones mises en place par l'organisateur sera sanctionné par une disqualification.

Le parcours de la course sera balisé par des flèches bleues et de la rubalise décathlon. Tout non-respect du parcours sera sanctionné.

Article 9. Départ, arrivée et chronométrage, zone de passage à 2

Le départ sera donné à 12h20 sous l'arche devant l'entrée de la piscine Marx Dormoy.

L'arrivée sera au même endroit.

Le point de départ du dernier tronçon de natation devra être atteint avant 13h55. Après ce délai les concurrents continueront à pied. Ils ne feront plus partie du classement.

Les 2 équipiers devront passer la ligne mail dans la main.

L'épreuve est chronométrée du top départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée par le second équipier sans arrêt du chronomètre.

Article 10. Contrôles, passages, distance entre chaque équipier :

Des contrôles seront prévus aux passages clefs du parcours. D'autres pourront intervenir de manière inopinée sans pour autant être repris sur la carte.

Les participants ne pointant pas à un poste de contrôle sans avoir signalé leur abandon seront disqualifiés.

Les équipiers ne doivent pas être distants de plus de 20m sur terre et de 10 m dans l'eau.

Les équipiers devront obligatoirement respecter les zones de passage à 2 sur le parcours. Ils les passeront au contact.

Article 11. Entrées et sorties de l'eau :

Ni le plongeon ni le saut ne sont autorisés, l'entrée dans l'eau se fait obligatoirement d'abord par les pieds.

Les entrées et sorties d'eau sont des passages de zones obligatoires à 2.

Les bénévoles pourront signaler aux arbitres le non-respect des consignes lors du briefing.

Article 12. Aide extérieure :

Toute aide extérieure fera l'objet d'une disqualification

Article 13. Abandon :

En cas d'abandon l'équipe doit le signaler au plus vite au personnel membre de l'organisation ou à un arbitre

Règlement : 1 er swim and run urbain de Lille

L'équipe doit obligatoirement rendre sa chasuble.
Un concurrent ne peut pas poursuivre seul la course.

Article 14. Matériel (généralités) :

L'équipe transporte son matériel tout au long du parcours sans l'abandonner, sans en récupérer au cours de la course.

L'abandon ou la récupération de matériel pendant la course sera considéré comme aide extérieure.
Il est déconseillé de courir pied nu ;

Article 15 ; Matériel obligatoire :

Toute équipe ne pourra pas prendre le départ si elle ne présente pas le matériel obligatoire vérifié avant le départ.

Durant toute la durée de l'épreuve chaque concurrent doit avoir sur lui :

Fourni par le concurrent :

Combinaison isothermique

Chaussures adaptées

Sifflet sans bille toujours à portée de main

Fourni par l'organisateur :

2*2 chasubles restituées ensuite à l'organisation.

2*2 bonnets de bain

Le port du bonnet de natation fourni par l'organisateur est obligatoire pendant toute l'épreuve de natation. Il ne peut être modifié de quelque manière que ce soit.

Article 16. Matériel non autorisé :

Toute embarcation est interdite

Tout matériel motorisé est interdit

Les flotteurs d'une taille supérieure à 100*60 cm sont interdits.

Article 17. Port de la combinaison isothermique :

Le port de la combinaison isothermique est obligatoire, si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C.

Article 18. Responsabilité des concurrents, interdiction de dopage :

Les concurrents se doivent le respect ainsi qu'envers toute autre personne

Les bénévoles pourront signaler aux arbitres le non-respect des consignes données lors du briefing.

Tout dopage est interdit.

Article 19. Responsabilité pendant la compétition :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels

Article 20. Droits à l'image :

Tout concurrent donne la permission irrévocable à toute personne agissant avec l'autorisation de l'organisateur, photographe ou réalisateur (y compris toute agence publiant ou distribuant les

Règlement : 1 er swim and run urbain de Lille

images, sons ou produits fini) , de la photographier , de l'enregistrer ou de le filmer, dans le cadre **du SWIM AND RUN de LILLE.**

Article 21. Horaires

HORAIRES			
Ouvertures inscriptions	11h	Heure estimée 1 ère équipe	13h30
Clôtures inscriptions	11h30	Heure arrivée dernière équipe	14h30
Briefing	11h45	Remises des récompenses	15h
Départ	12h20	Fin de la manifestation	15h30

Article 22. Respect du règlement :

Les arbitres agréés par la FFTRI veilleront au respect du règlement

Article 23. Acceptation du règlement :

La signature du bulletin d'inscription et du règlement vaut acceptation complète et intégrale du présent règlement.

A _____ , le __/__/2018

Signature